



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 23043

## Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur ses intentions quant au passage en première lecture au Sénat de la proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien. Les Français d'origine arménienne attendent avec impatience que la Chambre haute soit saisie sur ce texte si important pour le respect de leur mémoire collective. Par ailleurs, les négationnistes mettent cette période à profit pour développer une campagne de désinformation sur la réalité du génocide, ce qui rend plus urgente encore l'adoption de cette proposition de loi par les deux assemblées. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer ses intentions relatives au passage dudit texte au Sénat.

## Texte de la réponse

Sur la base d'une initiative parlementaire, l'Assemblée nationale a adopté le 29 mai dernier une proposition de loi dont l'article unique stipule que « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 ». Lors de l'examen de cette proposition de loi, le Gouvernement a fait savoir combien il était sensible au devoir de mémoire qui s'attache au souvenir des déportations et des massacres commis en 1915 et 1916 dans l'Empire ottoman. Le Gouvernement a pris acte de l'intention politique de l'Assemblée. Il rend hommage aux victimes de cette tragédie en pensant notamment à leurs descendants installés aujourd'hui dans notre pays et membres de la communauté nationale. La France veut aider à garantir la stabilité de la région du Caucase grâce à la réconciliation entre les peuples et les Etats qui la composent. Elle entend persévérer dans ses efforts diplomatiques à cette fin. Le texte adopté par l'Assemblée nationale a été transmis au Sénat qui peut, conformément à l'article 48, 3e alinéa, de notre Constitution, et à l'article 29, 3e alinéa, de son règlement, l'inscrire à son ordre du jour complémentaire. Aussi, le Gouvernement s'en remet-il à la sagesse de la Haute Assemblée, à son regard sur l'histoire comme à sa connaissance des équilibres géostratégiques contemporains.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23043

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** relations avec le Parlement

**Ministère attributaire :** relations avec le Parlement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 1998, page 6921

**Réponse publiée le :** 1er février 1999, page 662